



## Procès verbal de la séance de Conseil Communautaire du Jeudi 17 Novembre 2022 à 20h30

L'an 2022, le 17 novembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 10 novembre 2022.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 10 novembre 2022.

La séance est ouverte à 20h35 par M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Mme Annick ALLAIN se désigne pour remplir cette fonction.

Monsieur le Président indique :

- Les membres ayant donné pouvoir,
- Les membres étant représentés par leur conseiller suppléant,
- Les membres s'étant excusés,

*Cf. état des présences des conseillers communautaires établi ci-après.*

Le quorum est ainsi atteint à l'ouverture de séance et a été vérifié pour l'examen de chacune des délibérations examinées au cours de la séance.

## Etat de présence des conseillers communautaires

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
M. Jean-Pierre MOURICE	X				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET			Mme Catherine GARNIER		
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT		Mme Emilie HERVY			
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL			Mme Coraline BRISON- VALOGNES		
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS				X	

<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER	X				
Mme Sabrina SCOLA	X				

<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN			Mme Annie ROSSI		
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON			M. Pascal MARTIN		
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS				X	
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT			Mme Marie-Noëlle BALLÉ		
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>47</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>54</b>		

## Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022		
Communication des décisions prises par Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, et en vertu de la délégation du Conseil Communautaire prise par délibération n°D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020 :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- n°DP-2022-22 du 3 octobre 2022</li> <li>- n°DP-2022-23 du 11 octobre 2022</li> <li>- n°DP-2022-24 du 25 octobre 2022</li> </ul>		
		<b>Elus référents</b>
<b>A. Contrats de Territoire</b>		
D2022-11-7-1	Contrat de Territoire : Signature du contrat de territoire 2022-2026 avec le Département du Calvados	<b>M. Marc ANDREU SABATER</b>
<b>B. Projet Alimentaire Territorial (PAT)</b>		
D2022-11-7-2	Projet alimentaire Territorial : Validation du plan d'actions	<b>Mme Catherine GOURNEY-LECONTE</b>
<b>C. Finances et Ressources Humaines</b>		
D2022-11-7-3	Rattrapage d'Amortissements – Correction sur exercices antérieurs : a) Budget Principal b) Budget annexe Ateliers Relais	<b>Mme Annie ROSSI</b>
D2022-11-7-4	Décisions Modificatives : a) Budget Principal : Décision Modificative n°3 b) Budget annexe Ateliers Relais : Décision Modificative n°2 c) Budget annexe Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : Décision Modificative n°1 d) Budget annexe Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) : Décision Modificative n°2 e) Budget annexe Eau : Décision Modificative n°2	
D2022-11-7-5	Comice agricole intercantonal de Vassy – Demande de subvention 2022	
D2022-11-7-6	Systèmes d'information – Convention de prestation de services	
D2022-11-7-7	Partage de la taxe d'aménagement entre les communes et l'Intercom de la Vire au Noireau : Institution du reversement obligatoire de la part communale de taxe d'aménagement	
D2022-11-7-8	Création d'un emploi administratif pour participer à la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi)	<b>M. Gilles FAUCON</b>
D2022-11-7-9	Protocole sur le télétravail	
<b>D. Santé</b>		
D2022-11-7-10	Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) de Vire Normandie – Gestion des loyers – Rectification de la délibération n°D2022-9-6-11 du 29 septembre 2022	<b>Mme Annie ROSSI</b>
<b>E. Environnement</b>		
➤ <b>Déchets/Déchèteries</b>		
D2022-11-7-11	Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets - Année 2021 a) Intercom de la Vire au Noireau b) SEROC c) SIRTOM Flers-Condé	<b>M. Gérard MARY M. Alain DECLOMESNIL M. Jean ELISABETH</b>
➤ <b>Transition Energétique/Mobilité</b>		
D2022-11-7-12	Candidature pour l'obtention du Label « Territoire Engagé pour la Nature (TEN) »	<b>Mme Catherine GOURNEY-LECONTE/ M. Marc GUILLAUMIN</b>
D2022-11-7-13	Guichet gare de Vire - Signature d'avenants avec la SNCF pour prolongement de conventions et prise en compte d'un nouvel outil de vente au guichet	<b>M. Guy VELANY</b>
➤ <b>Petit et Grand Cycles de l'Eau</b>		
D2022-11-7-14	Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique pour la protection des captages d'eau destinée à l'alimentation humaine et autorisation de prélèvement pour le champ captant de la Vallée de la Druance – Périgny	<b>Mme Valérie DESQUESNE</b>

<b>F. Urbanisme/Habitat</b>		
<b>➤ Urbanisme</b>		
<b>D2022-11-7-15</b>	Engagement de la procédure de modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vire Normandie et prescription des modalités de consultation	<b>M. Marc GUILLAUMIN</b>
<b>➤ Habitat</b>		
<b>D2022-11-7-16</b>	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : OPAH Classique et OPAH Renouvellement Urbain 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) – Accord de subventions	<b>Mme Nicole DESMOTTES</b>
<b>D2022-11-7-17</b>	Protocole « Habiter Mieux » (pôle de proximité de Saint-Sever) – Versement de subventions	
<b>G. Attractivité du Territoire</b>		
<b>D2022-11-7-18</b>	Condé-en-Normandie – Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2023	<b>M. Jean TURMEL</b>
<b>Questions diverses</b>		

M. le Président soumet à l'assemblée délibérante la validation de la rédaction du procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 29 septembre 2022 qui a été adressé aux conseillers communautaires avec la convocation de cette présente séance. Les conseillers communautaires n'émettent aucune observation ni remarque concernant la rédaction de ce procès-verbal et approuve ainsi, à l'unanimité, sa rédaction.

En application des dispositions de l'article L-5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales  
M. Le Président rend compte des décisions suivantes :

<b>Numéro des décisions</b>	<b>Objet</b>
n°DP-2022-22 du 3 octobre 2022	Condé-en-Normandie – Parc d'Activités Economiques Charles Tellier – Pôle tertiaire Charles Tellier – Avenant n°1 au contrat à prêt à usage – EPN. ITM
n°DP-2022-23 du 11 octobre 2022	Condé-en-Normandie – Contrat à usage de prêt – Association l'Etape
n°DP-2022-24 du 25 octobre 2022	Régie d'avance

M. le Président informe les conseillers communautaires des éléments suivants :

- La parole sera laissée en fin de séance à M. Pascal MARTIN suite à sa demande, adressée aux services de l'Intercom de la Vire au Noireau par mail en date du 15 novembre 2022, sollicitant d'intervenir au cours de la présente séance pour s'exprimer sur « *la santé sur l'intercommunalité* »
- La délibération n°D2022-11-7-16 « *Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : OPAH Classique et OPAH Renouvellement Urbain 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) – Accord de subventions* » est retirée de l'ordre du jour de la séance. Il s'agit de demandes d'engagement de subventions or une délibération n'est pas nécessaire à ce stade. Une délibération relative aux paiements des subventions sera soumise à délibération du Conseil communautaire ultérieurement.
- Agenda :

<b>Prochaine séance du Conseil Communautaire</b>	<b>Jeudi 15 Décembre 2022 à 20h30</b> Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville de Vire
--	---

La séance se poursuit par l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

## Relevé des décisions prises et transcription des débats

### A. Contrats de Territoire

Rapporteur : M. Marc ANDREU SABATER

#### D2022-11-7-1 : Contrat de Territoire : Signature du contrat de territoire 2022-2026 avec le Département du Calvados

Dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires 2022-2026 du Département du Calvados, les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et les communes pôles de centralité (pôles principaux ou intermédiaires) sont éligibles au contrat de territoire.

Le contrat départemental de territoire 2022-2026 est signé entre le Département et les maîtres d'ouvrage éligibles : l'Intercom de la Vire au Noireau et les communes de Condé-en-Normandie, Noues-de-Sienne, Souleuvre-en-Bocage, Valdallière et Vire Normandie. Il permet de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser et correspondant aux enjeux identifiés sur le territoire.

Considérant la transmission aux membres du Conseil Communautaire du projet de contrat de territoire 2022-2026 à intervenir avec le Département, et suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 17 octobre 2022, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer le contrat départemental de territoire 2022-2026 ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la délibération.

#### Débats :

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

## VOTE

#### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	54	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

### B. Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Rapporteur : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE

#### D2022-11-7-2 : Projet alimentaire Territorial – Validation du plan d'actions

Suivant les avis favorables de la commission « Transition Energétique/Mobilité » réuni le 14 octobre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 17 octobre 2022, il est proposé au Conseil communautaire de valider le plan d'actions du Programme Alimentaire Territorial de l'Intercom de la Vire au Noireau présenté aux conseillers communautaires.

#### Débats :

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Je tiens à saluer le travail partenarial mis en œuvre à l'échelle du territoire pour ce dossier. Il convient désormais de valider ce plan d'actions car il y a de grandes attentes notamment en matière agricole. »

M. Marc ANDREU SABATER : « C'est un dossier important qui cristallise des attentes sociétales. »

M. Sylvain DELANGE : « Lors de la présentation qui avait été réalisée en visioconférence, il m'avait semblé comprendre que certains élus attendaient un mode opératoire notamment pour la mise en œuvre en matière d'approvisionnement des cantines scolaires, avec des changements en perspective. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « En effet, nous avons besoin dans le cadre des actions à mener de formaliser une procédure pour les appels d'offres afin que les producteurs locaux puissent répondre aux différents marchés publics. »

M. Gilles MALOISEL : « La commission d'appel d'offres du lycée Jean Mermoz à Vire est précurseur dans le domaine. Il est important de mettre en relation les professionnels. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Gilles (MALOISEL) parlait du lycée Jean Mermoz qui est très à la pointe sur la question, mais il y a aussi le lycée agricole des champs de Tracy à Vire qui possède son propre atelier de transformation de la viande et qui est ainsi en mesure de répondre en matière d'approvisionnement local. »

*Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de soumettre cette délibération au vote des conseillers.*

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>54</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

#### **D2022-11-7-3 : Rattrapage d'Amortissements – Correction sur exercices antérieurs**

##### **a) Budget Principal**

Suivant les avis favorables de la commission « Finances/Moyens Généraux/Personnel » réunie le 11 octobre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 17 octobre 2022, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir valider les corrections présentées et d'autoriser le comptable public à effectuer les opérations en débit et crédit sur les comptes de bilan 281318 et 1068 pour un montant de 931,23 €.

##### **Débats :**

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>54</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

##### **b) Budget annexe Ateliers Relais**

Suivant les avis favorables de la commission « Finances/Moyens Généraux/Personnel » réunie le 11 octobre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 17 octobre 2022, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir valider les corrections présentées et d'autoriser le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget annexe « Ateliers Relais » d'un montant de 1 491 546.81 € par opération d'ordre non budgétaire et voter la décision modificative afin de régulariser les amortissements sur l'exercice 2022.

##### **Débats :**

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>54</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**D2022-11-7-4 : Décisions Modificatives**

Suivant les avis favorables de la commission « Finances/Moyens Généraux/Personnel » réunie le 11 octobre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 17 octobre 2022, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir en délibérer afin de voter les décisions modificatives à intervenir et d'autoriser les inscriptions présentées.

a) **Budget Principal : Décision Modificative n°3**

**Débats :**

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>54</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

b) **Budget annexe Ateliers Relais : Décision Modificative n°2**

**Débats :**

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>54</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

c) **Budget annexe Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : Décision Modificative n°1**

**Débats :**

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	54	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

Adopté à la majorité
  Adopté à l'unanimité
  Non adopté

**d) Budget annexe Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) : Décision Modificative n°2**

**Débats :**

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	54	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

Adopté à la majorité
  Adopté à l'unanimité
  Non adopté

**e) Budget annexe Eau : Décision Modificative n°2**

**Débats :**

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	54	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

Adopté à la majorité
  Adopté à l'unanimité
  Non adopté

**D2022-11-7-5 : Comice agricole intercantonal de Vassy – Demande de subvention 2022**

Suivant les avis favorables des commissions « Attractivité du Territoire » réunie le 5 octobre 2022 et « Finances, Moyens Généraux, Personnel » réunie le 11 octobre 2022, et du Bureau communautaire du 17 octobre 2022, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le versement d'une subvention de 1 000 euros au Comice agricole intercantonal de Vassy dans le cadre de la pérennisation de la manifestation de promotion de l'élevage local des communes de Condé-en-Normandie, Terres-de-Druance, Valdallière et Vire Normandie qui a eu lieu le 24 juillet pour l'édition 2022.

**Débats :**

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

## VOTE

**Vote ordinaire à main levée :**

Pour :	<b>54</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

Adopté à la majorité       Adopté à l'unanimité       Non adopté

**D2022-11-7-6 : Systèmes d'information – Convention de prestation de services**

Suivant les avis favorables de la commission « Finances/Moyens Généraux/Personnel » réunie le 11 octobre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 17 octobre 2022, il est proposé au Conseil communautaire :

- de décider de l'adhésion de l'Intercom de la Vire au Noireau à la convention de prestation de services des systèmes d'information avec la commune de Vire Normandie.
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

**Débats :**

M. Jean-Pierre MOURICE : « J'ai assisté dernièrement à une réunion sur le piratage informatique, quels sont les moyens mis en œuvre et les soutiens apportés pour aider les plus petites communes à ce sujet ? Je souhaite que l'on puisse avancer sur ce volet avec l'Intercom. »

M. Marc ANDREU SABATER : « Ce sujet a déjà été abordé en réunion du Bureau communautaire de l'Intercom. »

Mme Annie ROSSI : « En effet, dans le cadre de la mutualisation des prestations du service informatique, il a été proposé à l'ensemble des communes de l'Intercom d'adhérer au diagnostic réalisé par l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) pour l'appel à manifestation d'intérêt du parcours cybersécurité. Un niveau d'expertise est requis sur le volet de la cybersécurité et il faudrait peut-être décider d'une mutualisation au niveau d'un service commun porté par l'Intercom. »

*Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

## VOTE

**Vote ordinaire à main levée :**

Pour :	<b>54</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

Adopté à la majorité       Adopté à l'unanimité       Non adopté

**D2022-11-7-7 : Partage de la taxe d'aménagement entre les communes et l'Intercom de la Vire au Noireau : Institution du reversement obligatoire de la part communale de la taxe d'aménagement**

**Le conseil communautaire est invité à bien vouloir en délibérer et décider :**

Vu les articles L 331-1 et L 331-2 du code de l'urbanisme,

Vu l'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2022 de finances pour 2022,

- d'instituer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 un reversement de la part communale de la taxe d'aménagement conformément à l'article 109 de la loi de finances pour 2022, suivant le zonage et périmètres validés et présentés aux conseillers communautaires.
- de fixer les modalités de reversement à hauteur de 100 % de la taxe communale perçue sur ces périmètres, au profit de l'intercom de la Vire au Noireau.
- d'autoriser Monsieur le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec les communes fixant les modalités de reversement
- de charger Monsieur le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau de notifier cette décision aux conseils municipaux des communes membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) pour délibération et aux services préfectoraux pour sa mise en œuvre.

**Débats :**

Mme Valérie DESQUESNE : « Pour Condé-en-Normandie, il y a une petite rectification à faire sur le zonage du parc d'activités Saint-Jacques en raison de la présence d'une chapelle sur la zone. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	54	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**D2022-11-7-8 : Création d'un emploi administratif pour participer à la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi)**

Suivant les avis favorables de la commission « Finances/Moyens Généraux/Personnel » réunie le 11 octobre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 17 octobre 2022, il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet pour une durée d'une année au motif d'un accroissement temporaire d'activité
- de dire que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits sur chacun de ces budgets au chapitre 012.

**Débats :**

Aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	54	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**D2022-11-7-9 : Protocole sur le télétravail**

Suivant les avis favorables de la commission « Finances/Moyens Généraux/Personnel » réunie le 11 octobre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 17 octobre 2022, ainsi que du comité technique du Centre de Gestion du Calvados émis en date du 20 octobre 2022, il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver le protocole sur le télétravail présenté aux conseillers communautaires.

**Débats :**

M. Jean-Pierre MOURICE : « Est-ce qu'il y a eu un accord avec le personnel concernant la rédaction de ce protocole ? »

M. Gilles FAUCON : « Oui, ce protocole a été validé en septembre par le groupe de travail composé d'élus et de représentants du personnel. »

Mme Colette JOUAULT : « Il manque la fin de la phrase au paragraphe 4.3 du protocole ! »

M. Gilles FAUCON : « Effectivement, mais je ne me rappelle plus de la phrase manquante. Il s'agit d'une erreur matérielle, nous adresserons dans les prochains jours la version corrigée du protocole aux conseillers communautaires. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE
------

<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>54</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**D2022-11-7-10 : Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) de Vire Normandie – Gestion des loyers – Rectification de la délibération n°D2022-9-6-11 du 29 septembre 2022**

**Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir en délibérer et de décider de :**

- corriger les loyers nets mensuels à appliquer à la SCM PIMOLEC du pôle santé libéral et ambulatoire de Vire Normandie, sur la période de juillet à octobre à 700 euros (charges et provisions locatives en sus),
- fixer le loyer mensuel à partir de novembre à 1 000 euros mensuel (hors charges et provisions locatives).

**Débats :**

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

VOTE
------

<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>54</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**D2022-11-7-11 : Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets - Année 2021**

**a) RPQS de l'Intercom de la Vire au Noireau**

Suivant la présentation faite à la Commission Générale réunie ce 17 novembre 2022, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir prendre acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets de l'Intercom de la Vire au Noireau pour l'exercice 2021.

**b) RPQS du SEROC**

Suivant la présentation faite à la Commission Générale réunie ce 17 novembre 2022, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir prendre acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets du SEROC pour l'exercice 2021.

**c) RPQS du SIRTOM**

Ajourné.

**Débats :**

M. Alain DECLOMESNIL : « Vous étiez nombreux à assister à la commission générale qui s'est tenue juste avant la présente séance de conseil communautaire, et il n'y a pas eu de remarques concernant la présentation des rapports sur le prix et la qualité du service pour l'année 2021 de l'Intercom et du SEROC. Cependant, il y a eu beaucoup de questions sur la gestion des déchets et nous avons senti que c'est un sujet qui intéresse particulièrement les élus.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, lors de la commission générale, nous n'avons pas pu procéder à la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service du SIRTOM Flers-Condé. En effet, la présentation de ce rapport était inscrite à l'ordre du jour de leur comité syndical qui devait se tenir hier soir, mais faute de quorum celui-ci a été reporté. Nous présenterons donc ce rapport lors de la prochaine séance du conseil communautaire. »

**Le Conseil Communautaire prend acte des présentations des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets de l'Intercom de la Vire au Noireau et du SEROC pour l'exercice 2021.**

**D2022-11-7-12 : Candidature pour l'obtention du Label « Territoire Engagé pour la Nature (TEN) »**

**Suivant les avis favorables des commissions « Transition Énergétique » du 23 avril 2021 et « Urbanisme et Habitat » du 6 septembre 2022 et du Bureau Communautaire du 17 octobre 2022 ; il est proposé au Conseil Communautaire, avoir en avoir délibéré, de décider :**

- d'approuver la candidature soumise à l'Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD) pour devenir « Territoire Engagé pour la Nature (TEN) ».
- d'autoriser, Monsieur le Président, ou son représentant, à engager les actions préalablement listées dans un délai de trois ans et à signer les documents afférents.
- d'autoriser, Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers.

**Débats :**

M. Gilles MALOISEL : « La commune de Vire Normandie vient d'obtenir le label TETE (Territoire Engagé Transition Écologique) il s'agit de la poursuite de l'ancien label Citergie. Il est bien de prendre des engagements pour la nature et chaque territoire a ses propres objectifs. »

M. Marc ANDREU SABATER : « J'ai participé à la remise du label citergie à Lyon les 21 et 22 septembre 2022, il y a une dynamique positive autour du label, c'est intéressant et fédérateur pour les collectivités. »

M. Gilles MALOISEL : « J'en profite pour remercier Ophélie SOUL, chargée de mission en charge du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) à l'Intercom de la Vire au Noireau, elle fait un travail formidable. D'ailleurs, le bilan à mi-parcours du PCAET va prochainement être présenté aux élus. »

M. Jean-Pierre MOURICE : « Je ne suis pas contre l'écologie. A Pontécoulant nous avons une zone Natura 2000. Nous avons tous connu cet été un épisode très grave de sécheresse qui a entraîné la prise d'un arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau. La Druance s'est retrouvée à sec et d'année en année elle n'arrive plus à se recharger. Pour moi, l'urgence c'est de se consacrer sur cela. Les mesures pour lutter contre la sécheresse sont prises bien trop tard durant l'été. La nappe phréatique est sollicitée et la rivière ne peut pas se reconstituer, les sources se tarissent bien avant l'été. Il faut alerter les consciences sur le gaspillage de l'eau, c'est important. »

Mme Valérie DESQUESNE : « Personnellement j'ai passé tout le mois d'août à œuvrer auprès du comité sécheresse. Il s'est réuni régulièrement depuis le mois de mai et énormément cet été, et il a proposé des mesures en fonction du niveau d'alerte. Ne nous cachons pas les choses cet épisode va se reproduire chaque année maintenant. Il convient effectivement de mettre en œuvre rapidement des communications à destination du grand public, des industriels et des exploitants agricoles.

Sur le sujet notre département est découpé en deux et ne subit pas les choses de la même manière, il est donc difficile de prendre des mesures communes dans un cadre tel que celui-ci. Toutefois, je félicite les équipes de l'EPIC de Vire Normandie et des syndicats d'eau qui ont réalisé un énorme travail durant l'été ce qui a permis la mise en place d'un plan d'urgence abouti dans des délais très courts. Nous n'étions pas loin de ne plus alimenter les foyers en eau potable et de devoir recourir à la livraison de bouteilles d'eau auprès des foyers virois.

Au niveau du département du Calvados nous travaillons à la rédaction d'un plan territorial de gestion de l'eau pour mettre en place des actions, néanmoins celui-ci ne va pas arrêter les épisodes de sécheresse.

Cet été nous avons fait le choix de garantir l'accès à l'eau potable pour les habitants et les industriels au détriment de la biodiversité. Cela a été le cas partout pareil. Ce sujet il faudra le prendre en main mais pas seulement au niveau du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau, les services des syndicats d'eau vont être aussi mis à contribution pour l'élaboration du plan d'actions départemental. »

M. Marc ANDREU SABATER : « Je suis parfaitement d'accord avec ce que tu dis Valérie (DESQUESNE). Il y a eu un travail remarquable qui a été réalisé en urgence cet été, ce qui va nous permettre je l'espère d'être mieux outillé. Devoir envisager d'en arriver à fournir des bouteilles d'eau potable aux habitants du territoire c'est préoccupant. Il y a des enjeux aussi au niveau du secteur industriel et particulièrement agroalimentaire. Les industriels se sont engagés à réduire leur consommation mais cela peut être un frein au développement de leur activité. En tout cas, je te remercie aussi Valérie (DESQUESNE) de ton implication et de ton travail réalisé avec le département, il faut être dans la coopération. »

M. Marc GUILLAUMIN : « En matière d'urbanisme, l'Agence Régionale de Santé (ARS) nous rappelle d'ailleurs, à chaque fois, de prévoir l'alimentation en eau nécessaire pour le développement de l'habitat sur le territoire. »

M. Marc ANDREU SABATER : « C'est un sujet important qui passe par des évolutions du comportement individuel. La ressource en eau est fragile, c'est un bien collectif qui se partage et chacun à son rôle à jouer. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>54</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**D2022-11-7-13 : Guichet gare de Vire - Signature d'avenants avec la SNCF pour prolongement de conventions et prise en compte d'un nouvel outil de vente au guichet**

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants à intervenir avec la SCNF visant :

- à l'évolution du poste de vente avec la prise en compte de la nouvelle application « SOLAR »
- au prolongement des cinq conventions en cours jusqu'au 30 novembre 2023.

**Débats :**

M. Guy VELANY : Je vais vous donner quelques chiffres sur la vente des billets de train au guichet de la gare SNCF de Vire :

	2020	2021			2022 jusqu'au 31 octobre
Nombre de billets délivrés :	8 149	9 332			12 528
Montant recettes <i>(selon SNCF base ventes nettes TTC)</i>	149 198,90 €	<i>Pour la commune de Vire Normandie (de janvier à juin)</i>	<i>Pour l'Intercom de la Vire au Noireau (à compter du 1<sup>er</sup> juillet)</i>	TOTAL	261 794,47 €
		73 016,20 €	128 737,80 €	201 754 €	
Montant de la commission versée par SNCF :	8 854 €	<i>Pour la commune de Vire Normandie (de janvier à juin)</i>	<i>Pour l'Intercom de la Vire au Noireau (à compter du 1<sup>er</sup> juillet)</i>	TOTAL	15 669,36 €
		4 399,19 €	7 216,28 €	11 615,47 €	

M. Marc ANDREU SABATER : « C'est important que tu puisses nous communiquer ces chiffres, cela démontre que les élus ont bien fait de s'engager dans la reprise des agents pour la gestion du guichet de la gare SNCF de Vire, et que cela compte beaucoup d'avoir une présence au guichet. Ce choix, assumé par la commune de Vire Normandie, l'est également aujourd'hui par l'Intercom de la Vire au Noireau puisque les agents du guichet de la gare SNCF font partie des effectifs de l'Intercom.

La compensation financière apportée par la SNCF ne couvre pas les charges et c'est le budget principal de l'Intercom de la Vire au Noireau qui abonde. Toutefois, conserver le guichet de la gare de Vire représente une plus-value pour l'attractivité du territoire et rayonne aussi pour d'autres territoires autour de Vire. Au travers des chiffres que tu nous as communiqués nous nous apercevons que les gens utilisent de plus en plus le train, cela participe aussi à l'installation des habitants sur le territoire, notamment d'habitants venant de la région parisienne, c'est un élément majeur. Les chiffres sont positifs et le rôle des collectivités qui se sont succédées, Vire Normandie et l'Intercom, a été important. »

Mme Colette JOUAULT : « Est- ce que les horaires des trains sont fiables ? »

M. Marc ANDREU SABATER : « L'Intercom n'intervient pas en ce qui concerne la programmation des horaires des trains, ceci reste de la compétence de la SNCF. Si des difficultés ont été dernièrement constatées c'est parce qu'il y a eu des travaux sur la ligne Paris-Granville, et ce n'est pas le signe de prémices à la fermeture de la ligne Paris-Granville comme j'ai pu l'entendre dire par certains. La Région Normandie a beaucoup investi sur cette ligne en matière de travaux pour éviter les retards causés par la chute des feuilles mortes sur les voies et globalement ça se passe plutôt bien depuis que les travaux ont été réalisés. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « En effet, le problème lié à la chute des feuilles sur la ligne a été réglé et cela permet de retrouver de la fluidité et de la fiabilité. De plus, l'arrivée en gare sur Paris ne se fait plus à Vaugirard mais à Montparnasse directement désormais, et c'est une avancée qui a été possible grâce à l'intervention de M. Hervé MORIN, le Président de la Région Normandie. »

M. Jean-Pierre MOURICE : « J'ai participé à des manifestations pour la réouverture de la ligne Caen-Laval, les communes de Condé et Flers se situent sur son trajet. Si on veut que ces villes ne se dépeuplent pas il faut que le train y passe de nouveau aussi. »

M. Marc ANDREU SABATER : « Mailler le territoire par la mise en place de nouvelles lignes ferroviaires personnellement je n'y crois pas, mais réhabiliter d'anciennes lignes pour moi oui c'est important. »

*Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

## VOTE

<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>54</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> <b>Adopté à la majorité</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Adopté à l'unanimité</b> <input type="checkbox"/> <b>Non adopté</b>					

### **D2022-11-7-14 : Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique pour la protection des captages d'eau destinée à l'alimentation humaine et autorisation de prélèvement pour le champ captant de la Vallée de la Druance – Périgny**

**Dans le cadre du lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique pour la protection des captages d'eau destinée à l'alimentation humaine, et suivant l'avis favorable du Bureau communautaire, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré, autoriser M. le Président ou son représentant :**

- à entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la constitution du dossier technique relatif à l'autorisation de prélèvement et à l'établissement des périmètres de protection pour le champ captant de la vallée de la Druance-Périgny
- à solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

**Débats :**

M. Jean-Christophe MEUNIER : « Qu'entendez-vous par le terme de sécurisation ? »

Mme Valérie DESQUESNE : « Il s'agit de délimiter le périmètre de la zone dans laquelle l'utilisation des produits phytosanitaires ne sera plus du tout autorisée. Il faut ainsi aller à la rencontre des exploitants pour discuter avec eux, et leur expliquer que les parcelles ne pourront plus être utilisées pour de l'exploitation mais pour du pâturage ou autre. »

*Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>54</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> <b>Adopté à la majorité</b>		<input checked="" type="checkbox"/> <b>Adopté à l'unanimité</b>		<input type="checkbox"/> <b>Non adopté</b>	

**D2022-11-7-15 : Engagement de la procédure de modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vire Normandie et prescription des modalités de consultation**

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 17 octobre 2022, de la conférence des Maires réunie le 7 novembre 2022 et de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 10 novembre 2022, il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'approuver** l'utilité de l'engagement de la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vire Normandie ;
- **d'engager** la procédure de modification de droit commun du PLU, conformément aux dispositions des articles L. 153-36 et suivants du code de l'urbanisme, qui consiste notamment à :
  - notifier, préalablement à l'enquête publique le projet de modification aux Personnes Publiques Associées ;
  - demander la désignation d'un commissaires-enquêteur ou d'une commission d'enquête au Tribunal Administratif ;
  - soumettre le dossier de modification à l'enquête publique, prévue par le code de l'environnement.
- **d'autoriser** le Président, ou son représentant, à conclure et signer tous actes et/ou documents afférents à la mise en œuvre de cette procédure.

**Débats :**

Mme Colette JOUAULT : « Je m'interroge sur le fait de remplacer la distance de 100 mètres par un minimum de 50 mètres autour des exploitations agricoles »

M. Marc GUILLAUMIN : « En raison de la réciprocité on ne peut pas construire aujourd'hui à moins de 100 mètres d'une production agricole, il s'agit ainsi de réduire ce périmètre. A vrai dire je m'interroge aussi sur le sujet mais c'est un point qui a été mentionné et qui sera étudié. Il faudra bien regarder si l'exploitation agricole ne sera pas perturbée par cette modification. »

M. Gilles MALOISEL : « La possibilité d'une construction à quatre pans est une très grande avancée, il faut que cette opportunité soit laissée aux habitants qui souhaitent procéder à une construction de ce type. »

M. Marc GUILLAUMIN : « Attention, il s'agit surtout de permettre la réhabilitation de l'existant pour des constructions en quatre pans. »

Mme Nicole DESMOTTES : « L'architecte des bâtiments de France nous avait faire part de certains engagements concernant la co-visibilité des bâtiments classés pour les deux bourgs des communes de Coulonces et Maisoncelles-la-Jourdan. Cet architecte n'est plus en fonction et nous ne savons pas encore si le remplaçant va tenir les engagements de son prédécesseur. Nous regardons s'il est possible d'avoir une enquête publique commune afin de faire des économies et de réduire les difficultés administratives mais nous ne savons pas encore dans quel délai cela pourrait intervenir. »

M. Gilles MALOISEL : « Il conviendrait également de revoir les zones inondables afin d'en débattre et de réactualiser les choses. Peut-être qu'il faudrait faire appel à un cabinet d'études. »

M. Marc GUILLAUMIN : « Cette démarche serait coûteuse. »

M. Gilles MALOISEL : « Il y a aussi un autre aspect c'est celui de la nuisance sonore, il conviendrait que nous puissions avoir une carte répertoriant les entreprises et les décibels émis. »

M. Gérard MARY : « Il faudrait aussi laisser de la souplesse en ce qui concerne les nuanciers de couleur. Pour moi la présente délibération est encore un peu flou. »

M. Marc GUILLAUMIN : « Le travail est en cours, je compte sur toi pour intervenir sur ce sujet lors des diverses réunions. »

*Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	<b>54</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

#### **D2022-11-7-16 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : OPAH Classique et OPAH Renouvellement Urbain 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) – Accord de subventions**

***L'examen de cette délibération a été retiré de l'ordre du jour.***

*(cf. informations communiquées aux conseillers communautaires par le Président lors l'ouverture de la séance : [page 5 du présent procès-verbal](#)).*

#### **D2022-11-7-17 : Protocole « Habiter Mieux » (pôle de proximité de Saint-Sever) – Versement de subventions**

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme & Habitat » réunie le 4 octobre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 17 octobre 2022, il est proposé au Bureau communautaire de bien vouloir autoriser le versement des subventions présentées pour un montant total de 1 500 €.

#### **Débats :**

Mme Nicole DESMOTTES : « J'en profite pour vous informer qu'une enquête est lancée actuellement auprès des habitants du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau, et sera menée par le CDHAT qui est l'opérateur retenu suite à la consultation. Cette enquête permettra de faire un état des lieux de l'habitat pour ensuite cibler les aides les plus favorables pour nos habitants. Je compte sur vous, en tant qu'élus, pour inciter fortement vos habitants à répondre à cette enquête qui se présente sous la forme d'un questionnaire. »

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	<b>54</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

#### **D2022-11-7-18 : Condé-en-Normandie – Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2023**

Suivant l'avis favorable du Bureau Communautaire, il est donc proposé au conseil communautaire de donner un avis sur les ouvertures dominicales mentionnées au titre de l'année 2023 sur le territoire de Condé-en-Normandie.

**Débats :**

Aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Monsieur le Président propose de procéder au vote.*

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>54</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> <b>Adopté à la majorité</b>		<input checked="" type="checkbox"/> <b>Adopté à l'unanimité</b>		<input type="checkbox"/> <b>Non adopté</b>	

**Questions diverses**

[Suite à la demande formulée et adressée par M. Pascal MARTIN à l'attention de M. ANDREU SABATER, par mail en date du 15 novembre 2022, sollicitant d'intervenir au cours de la présente séance pour s'exprimer sur « la santé sur l'intercommunalité », M. le Président invite M. Pascal MARTIN à prendre la parole.](#)

M. Pascal MARTIN : « J'avais également demandé à intervenir lors de la commission générale, qui s'est tenue juste avant la présente séance, sur la présentation des rapports sur le prix et la qualité du service déchets. M. Alain DECLOMESNIL m'a laissé m'exprimer et m'a apporté des éléments au sujet de la création d'une ressourcerie sur la nouvelle déchèterie ; je m'étais engagé à aborder ce sujet au cours de la réunion. »

Je vais maintenant vous parler du sujet de la santé sur notre intercommunalité (*cf. note ci-jointe de M. Pascal MARTIN relative à son intervention en séance*)

**Débats :**

M. Marc ANDREU SABATER : « Il s'agit d'un sujet essentiel mais je regrette qu'il y ait une politisation du sujet, nous ne pourrions nous en sortir qu'en travaillant en commun et pas en tirant sur les autres. Je partage votre avis concernant la politique nationale qui a été désastreuse depuis 30 ans. Localement, les décisions qui ont été prises ont été le choix des équipes municipales des précédentes mandatures, et ce n'étaient pas les miens, notamment concernant les conséquences de ces choix sur l'hôpital de Vire par exemple.

Dans vos propos vous dites que les élus sont indifférents et immobiles, je vous affirme que ce n'est pas le cas. La preuve c'est que nous avons fait le choix, tous ensemble, de permettre à l'Intercom de la Vire au Noireau de gérer les deux Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoire (PSLA) de Vire et Condé. Le sujet est donc porté par des élus en concertation avec les professionnels de santé. Ainsi, les élus ont pris leur responsabilité pour permettre à des professionnels de santé de s'installer sur le territoire et d'y rester au sein des PSLA notamment. La commune de Vire Normandie a également porté le projet de réunir les urgences hospitalières et celle de la clinique Notre Dame à Vire, et je pense que c'est une erreur stratégique majeure de ne pas avoir pu aller au bout de ce projet soutenu par les élus. Il y a aussi l'arrivée de l'IRM à Vire qui résulte d'une coopération entre les radiologues et les élus.

Je peux comprendre le ras-le-bol et le coup de gueule des médecins du territoire qui résulte de la tension existante sur le volet santé. Toutefois, je rappelle que l'Intercom de la Vire au Noireau prend ses responsabilités dans ce domaine qui ne fait pas partie des compétences obligatoires d'une communauté de communes, d'ailleurs un personnel est recruté au sein des services de l'intercom pour travailler sur le Contrat Local de Santé (CLS) et s'occuper de ces questions avec l'élue référente qui est Annie ROSSI.

Alors oui tout n'est pas parfait ! Cependant nous sommes conscients des enjeux dans ce domaine pour le territoire. Si vous nous considérez comme inactifs alors vous l'avez été aussi, car vous faites partie de cette assemblée. Nous ne pourrions pas résoudre ce problème par un coup de baguette magique et par notre seule volonté, ce serait mentir aux habitants que de prétendre cela. Il faut renforcer les coopérations entre les professionnels de santé et les élus en travaillant à une collaboration étroite.

Les professionnels du PSLA de Vire nous ont demandé de travailler à une extension des locaux pour accueillir de nouveaux praticiens, le Bureau communautaire a donné un avis de principe favorable à cette demande que nous allons étudier.

Dans le même temps, il faut également que nous renforçons aussi l'attractivité du territoire.

La commune de Valdallière travaille avec Annie (ROSSI) pour essayer de trouver des solutions au problème du départ des deux médecins de la commune.

Nous avons décidé de travailler en collaboration avec les professionnels de santé, les collectivités du territoire et les acteurs de la santé et de mettre tout le monde autour de la table dans le cadre des réflexions à mener sur le Contrat Local de Santé (CLS). Vous parlez de comité Théodule, mais peut-être qu'il faut en passer par ces étapes là pour avancer. De toutes ces réunions pourront émerger des solutions, mais cela va prendre du temps. Personnellement je considère cela plutôt comme un partage d'expérience, notamment en ce qui concerne les échanges que nous pouvons avoir au sein de ateliers de territoire de l'arrondissement.

En ce qui concerne l'hôpital de Vire celui d'hier ne pourra pas être celui de demain. Il est impossible de trouver des médecins pour faire tourner les services, c'est compliqué. Il faut donc trouver une autre organisation hospitalière. Le groupe Vivalto, qui gère la clinique Notre Dame de Vire est mobilisé pour pallier au problème de désertification médicale. Il y a des coopérations et des rencontres entre la direction de la clinique et de l'hôpital pour travailler ensemble dans ce sens.

Il y a donc une mobilisation générale de tous les acteurs. Chacun peut peut-être mieux faire mais je pense sincèrement que les solutions nous les trouverons collectivement ! »

M. Pascal MARTIN : « Les médecins du territoire, et surtout les patients en recherche de médecins, apprécieront votre réponse. Des patients me courent après désespérément pour savoir si je pourrais les prendre au sein de ma patientèle, et tous les médecins vivent cette même situation sur le territoire. Il y a des patients dont la situation médicale est grave ! Vous répondez à la légère, c'est honteux pour ces gens qui vont vous écouter. Il y a environ 3 000 personnes sans médecins sur le territoire, alors qu'est-ce qu'on fait pour eux ! Il faut des réponses, c'est ici et maintenant que cela doit se passer !

Vous parlez de l'hôpital de Vire, mais je suis au regret de vous dire que tous les jeunes médecins savent que l'hôpital a perdu toutes ses compétences, et donc qu'il n'est plus attractif. Des collègues sont même dans une situation de bras de fer avec les directeurs de l'hôpital. J'ai même des collègues qui m'ont indiqué qu'ils quittent le territoire faute de pouvoir orienter leur patientèle vers des spécialistes qui ne sont plus présents dans la région. Les choses devaient être anticipées avant ! Personnellement, en tant que praticien, je fais 85 heures par semaine, vous croyez sincèrement que c'est quelque chose de durable ? Alors, ne dites pas que vous faites quelque chose. »

M. Marc ANDREU SABATER : « J'entends parler de tous ces problèmes par mes concitoyens. Ce n'est pas le Maire qui va faire seul venir s'implanter des médecins et des spécialistes sur le territoire. Je ne mets pas en cause votre travail et votre dévouement en tant que médecin, je sais que votre patientèle est conséquente et je vous remercie d'ailleurs de votre engagement. »

M. Pascal MARTIN : « Je vous fais juste remarquer que l'hôpital du territoire est en déclin et que cela devient également le cas pour la clinique de Vire. »

M. Frédéric BROGNIART : « J'entends ton cri du cœur. Je comprends le désarroi des médecins du territoire qui ont absorbé la patientèle de Valdallière suite au départ des deux médecins. Pour moi ce n'est pas au Maire de se charger de trouver des solutions mais c'est à l'Etat. Avec Annie ROSSI, on a travaillé avec les gérants de la SISA des PSLA de Condé et de Vire et ce qu'il faut savoir, c'est qu'en tant que collectivité il faut avoir l'accord de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour pouvoir embaucher des médecins. Les SISA des deux PSLA étaient prêtes à nous chapoter pour éviter de monter un dossier coûteux, nous aurions ainsi pu profiter de leur plan de santé. Toutefois, les avocats des SISA n'ont pas donné un avis favorable au montage de dossier. La bonne nouvelle c'est que l'ARS vient de donner l'aval à la commune pour procéder au recrutement de médecins en direct.

Nous avons évoqué ce sujet à plusieurs reprises en Bureau communautaire. Il est nécessaire que nous nous unissions car ce qui se passe à Valdallière risque d'arriver à d'autres territoires. Nous avons fait le choix, ensemble, de permettre à l'Intercom de la Vire au Noireau de prendre la compétence, les projets communaux de santé sur Vire et Condé arrivent à échéance et c'était l'occasion. Je pense qu'une des priorités serait d'organiser une présence de professionnels, qui interviendraient à tour de rôle, sur les communes les plus touchées par la désertification médicale. Le phénomène va s'intensifier dans les années à venir charge à notre territoire d'être attractif et de se démarquer des autres. »

M. Pascal MARTIN : « Nous ne pouvons pas rester comme cela. Je précise que je ne confonds pas les situations des communes rurales avec celles des communes comme Vire qui elle a un hôpital présent sur sa commune. En tant que praticien, j'ai fait la démarche d'aller vers Denis (JOUAULT) pour proposer de faire une permanence sur la commune de Landelles-et-Coupigny mais je n'ai pas eu l'autorisation d'exercer sur cette commune car je dépends de Vire. »

Mme Annie ROSSI : « Les PSLA c'est un outil formidable et heureusement que nous en avons deux sur le territoire, un à Vire et un à Condé. Cela a ainsi permis l'arrivée de 4 jeunes médecins qui se sont installés au PSLA de Vire. Les pratiques professionnelles ont évolué, les jeunes médecins d'aujourd'hui veulent un temps de travail limité. A la demande de ces jeunes médecins nous allons étudier l'extension des locaux du PSLA de Vire. Il y a des choses qui se passent aussi avec les infirmières libérales. Il faut travailler sur ce volet. Il n'en reste pas moins que les médecins font des choix de vie et s'installent où ils veulent. »

M. Pascal MARTIN : « Je le répète, il faut une réponse rapide. »

Mme Colette JOUAULT : « Concrètement, aujourd'hui comment font les gens qui n'ont plus de médecin et qui frappent désespérément à toutes les portes, ils vont se retrouver aux urgences ? C'est considéré comme de la non assistance à personne en danger. »

M. Pascal MARTIN : « On ne peut pas laisser ces gens dans une situation comme cela ! »

M. Marc ANDREU SABATER : « Vous me permettrez quand même de saluer le travail réalisé en collaboration avec les médecins du territoire. Nous avons appris qu'une interne aller venir exercer au PSLA de Vire, et je vous informe que la collectivité à fait la démarche de prendre à sa charge les frais liés à son logement. Oui, la collectivité se doit être dans la réactivité. »

M. Frédéric BROGNIART : « Toi Pascal, en tant que praticien, tu as des solutions à nous soumettre ? ».

M. Pascal MARTIN : « Oui, entre autres celle d'obliger les praticiens à exercer sur le territoire. »

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.**

Signature de  
**Mme Annick ALLAIN**  
Secrétaire de séance



Signature de  
**M. Marc ANDREU SABATER**  
Président



**Date de mise en ligne sur le site internet : 16 DEC. 2022**

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](https://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa publication.**

**Le présent procès-verbal est consigné au registre.**

**Les délibérations y afférentes peuvent être consultées :**

- sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau : <https://www.vireaunoireau.fr/> (rubrique « Actes administratifs »)
- au siège administratif de la Communauté de Communes Intercom de la vire au Noireau - 20, Rue d'Aignaux – Vire – 14500 VIRE NORMANDIE aux jours et horaires d'ouverture au public.